



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE RENDU DE LA QUARANTE-TROISIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 09 mai 2025

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 09 mai 2025 à la Cité de l'Union Africaine, la quarante-troisième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De la reprise des missions d'itinérance dans les différentes provinces

Le Président de la République a rappelé que c'est depuis le mois d'octobre 2024 qu'il a entamé une série de visites d'itinérance à travers l'ensemble du territoire national. Ces visites, effectuées dans les provinces de la Tshopo, du Haut-Katanga, du Haut-Lomami, du Tanganyika, du Haut-Uélé, du Bas-Uélé, ainsi que dans l'espace Grand Kasai, lui ont permis, une fois de plus, de toucher du doigt les réalités du Congo profond.

Elles ont constitué une occasion privilégiée de se rapprocher de nos populations, d'écouter leurs doléances et de prendre les mesures nécessaires et urgentes en rapport notamment avec :



- *La sécurité des personnes et de leurs biens ;*
- *La porosité de certaines frontières et le sous-effectif des forces armées et de la Police Nationale affectées à leur sécurisation ;*
- *La persistance des conflits intercommunautaires liés à la terre, aggravée par l'installation peu contrôlée de certains groupes ethniques étrangers ;*
- *Le délabrement avancé des voies de communication, en particulier les routes de desserte agricole, facteur clé de la baisse de la production, de l'enclavement des centres de consommation et de la cherté de la vie ;*
- *Le rythme observé dans la mise en œuvre du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), avec des taux d'exécution physique en deçà des attentes dans certaines zones :*
- *La nécessité urgente de construction et de modernisation des infrastructures socio-économiques de base : routes, centrales hydroélectriques et solaires, usines, stades, écoles, hôpitaux, etc.*

Dans le cadre de cette initiative d'itinérance, le Président de la République a annoncé le début de la prochaine série qui partira de la province du Lualaba avant de se poursuivre dans le Kongo Central, dans l'espace Grand Bandundu et enfin dans l'espace Grand Equateur.

Cette visite coïncidera avec la douzième Conférence des Gouverneurs, convoquée par l'Ordonnance n°25/187 du 28 mars 2025, prévue à Kolwezi du 10 au 13 juin 2025.

Compte tenu de l'importance stratégique de ces déplacements pour la concrétisation des engagements, notamment en matière de progrès social, de santé publique, de voiries urbaines et d'infrastructures structurantes, il est impérieux d'assurer une coordination interministérielle rigoureuse afin d'atteindre les résultats escomptés.

A cet effet, sous la coordination de la Première Ministre, il a instruit les membres du Gouvernement ci-après à prendre les dispositions d'usage dans le cadre de leurs attributions respectives : *le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, le Vice-Premier Ministre,*



Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget, le Ministre des Finances, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité, le Ministre des Mines, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale ainsi que tout autre membre du Gouvernement dont les attributions sont concernées.

En outre, les Gouverneurs des provinces concernées sont invités à transmettre, en amont, les listes des projets ou ouvrages à fort impact déjà réalisés dans leurs juridictions respectives, en vue de leur visite ou inauguration.

2. De la nécessité de définir les normes environnementales en République Démocratique du Congo

Le Président de la République tient à l'impératif pour notre pays de se doter de normes environnementales claires et efficaces, afin de garantir la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

L'absence de normes environnementales engendre de nombreuses conséquences néfastes. Les producteurs, exploitants et autres opérateurs économiques génèrent des déchets sous diverses formes, rejets, déversements ou émissions sans disposer de seuils de référence réglementaire définissant les limites acceptables pour les paramètres physico-chimiques dans l'environnement.

Le statut de la République Démocratique du Congo en tant que « *pays solution* » face aux défis environnementaux et climatiques mondiaux implique une responsabilité accrue, tant sur le plan national qu'international. Car, l'article 53 de notre Constitution consacre le droit de chaque citoyen à un environnement sain, condition essentielle à son épanouissement.

Par conséquent, l'établissement de telles normes permettra :

- *de fixer un cadre de régulation des rejets dans les milieux récepteurs naturels ;*
- *d'assurer une évaluation rigoureuse de la conformité environnementale des installations classées ;*



- *de faciliter la ratification de l'amendement sur les hydrofluorocarbures (HFC) au Protocole de Montréal.*

Il relève donc de la responsabilité du Gouvernement de combler ce vide juridique, afin de permettre à notre pays d'assumer pleinement son rôle sur la scène internationale, conformément à son destin de « pays solution ».

Tandis que la conformité des produits et services est assurée par l'Office Congolais de Contrôle, celle de l'environnement relève de l'administration du Ministère de l'Environnement. D'où, la nécessité pour toutes les parties prenantes à conjuguer leurs efforts pour mener à bien cette mission.

Le Président de la République a engagé la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, ainsi que le Ministre du Commerce Extérieur, en collaboration avec son Cabinet, à mettre en place une Commission *ad hoc* qui devra travailler sur la base des projets déjà existants, afin de proposer un cadre réglementaire solide et adapté qui favorisera l'adoption de normes environnementales, la normalisation du mode de vie national et l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur la nécessité de poursuivre la diversification de l'économie dans le contexte sécuritaire actuel où la priorité est réservée aux interventions dans les secteurs militaire, humanitaire et diplomatique et qui impacte sur les dépenses courantes liées au fonctionnement des Institutions et sur les objectifs du Programme d'Actions du Gouvernement.

Il se dégage, dans le cadre de la résilience de notre économie, la nécessité de poursuivre et d'accélérer sa diversification en privilégiant les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage avec un effort de désenclavement des zones rurales.

Ces préoccupations sont, notamment, déjà prises en compte dans le PDL-145T et dans le Programme présenté par le Ministre du Développement Rural qui comprend plusieurs champs d'actions, entre autres, les voies navigables et les routes de desserte agricole.



A cet effet, la réunion du Comité de Conjoncture Economique du Gouvernement qu'elle a tenue le mercredi 7 mai 2025 a examiné les conditions de la mise en place d'un programme d'action minimum, dans un délai relativement court, dans le but de refléter les résultats encourageants réalisés sur le plan macroéconomique dans le vécu quotidien de nos concitoyens.

La Première Ministre a, à ce propos, chargé la Commission Economie, Finances et Reconstruction (ECOFIRE) du Gouvernement de déterminer les actions prioritaires devant constituer ce compact d'interventions prioritaires et urgentes et, de définir une stratégie claire de financement, qui devrait bénéficier du même degré d'urgence que celui accordé aux dépenses sécuritaires.

Les conclusions sont attendues à la prochaine réunion du Comité de Conjoncture Economique, dans la perspective de leur présentation au Conseil des Ministres.

Sur un autre volet de son intervention, la Première Ministre a abordé la question de l'intégrité des états financiers dans les entités publiques.

À ce propos, elle a attiré l'attention des membres du Gouvernement sur l'importance de l'intégrité, de la sincérité et de la transparence des états financiers produits par les entités publiques, qu'il s'agisse des entreprises du portefeuille, des établissements publics ou des sociétés commerciales à participation publique.

Des informations en sa possession font état des anomalies significatives dans les états financiers de l'exercice 2024 et des incohérences majeures constatées lors des Assemblées Générales Ordinaires de quelques entreprises publiques. Des erreurs qui mettent en cause la fiabilité des bilans et des résultats présentés.

Cette défaillance, a-t-elle déploré, met en lumière un dysfonctionnement des dispositifs de contrôle interne et une fragilité dans le suivi de la gouvernance financière de ces entités publiques.

Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance financière de nos entités publiques constitue une priorité pour restaurer la confiance des citoyens, des Partenaires Techniques et Financiers, et pour assurer une gestion rigoureuse et responsable des ressources publiques.



À ce titre, la Première Ministre a recommandé au Ministre du Portefeuille et à tous les autres Ministres de tutelle de veiller à ce que les Assemblées Générales et les Conseils d'Administration des structures sous leur responsabilité, en rapport avec la validation des états financiers, se tiennent dans le strict respect des normes légales et avec des documents financiers fiables, préalablement validés.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Au nom du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Vice-Ministre des Affaires Coutumières a présenté l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- *La préoccupation consécutive à l'intensification des hostilités dans la périphérie de la ville d'Uvira ;*
- *Le soulagement dans l'opinion consécutivement à la poursuite des évacuations de Goma vers Kinshasa via Beni, sous l'encadrement du CICR avec le concours de la MONUSCO, des militaires, Policiers et autres agents.*

Dans un autre chapitre, il a été relevé quelques actes de banditisme et de criminalité dans certaines villes et agglomérations. Pour ce faire, l'opération « NDOBO » déjà lancée à Kinshasa, Matadi et Lubumbashi et pour laquelle les Forces de Police estiment donner un résultat efficace devrait se poursuivre et être d'application de manière permanente dans toutes les provinces.

Le Vice-Ministre des Affaires Coutumières a enfin donné de manière indicative, la situation relative aux catastrophes et sinistres ainsi que l'état du territoire dans nos frontières.

Le Conseil a pris acte ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire sur différents fronts dans l'Est du pays.



Les opérations militaires sont principalement marquées par les offensives des forces d'agression dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, en dépit des pourparlers et des appels au cessez-le-feu. Face à ces menaces expansionnistes, les FARDC défendent leurs positions.

Dans la province de l'Ituri, les opérations conjointes des FARDC et de l'UPDF se poursuivent afin de combattre les groupes armés opposés au processus de paix, notamment dans les territoires de Djugu, Mahagi et Irumu.

A l'Ouest, l'opération Ngemba menée par les FARDC pour la traque des Mobondo a permis de circonscrire leurs actions dans une zone bien définie à Popokabaka, en vue de leur neutralisation finale.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo, essentiellement liée au Mpox et au Choléra.

Pour ce qui est du Mpox, la tendance à la 17^{ème} semaine est marquée par une légère augmentation de cas suspects passant de 2.693 à 2.707. Du début de l'année 2024 jusqu'à la 17^{ème} semaine 2025, le cumul est de 103.823 cas suspects dont 20.804 cas confirmés et 1.774 décès, soit une létalité de 1,71%.

Quant au Choléra, la tendance à la 17^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une baisse du nombre des nouveaux cas passant de 900 à 729 cas suspects dont 15 décès, soit une létalité de 2% contre 1% à la 16^{ème} semaine.

Depuis le début de l'année 2025 jusqu'à la 17^{ème} semaine épidémiologique, le cumul de cas suspects est de 19.162 dont 379 décès.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a particulièrement, par la suite, fait le point de la situation sanitaire dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ainsi que dans la ville de Kinshasa où il est fait état des nouvelles notifications épidémiologiques.



La santé des personnes sinistrées par des catastrophes naturelles fait également partie des dossiers suivis méticuleusement par les services de santé qui y apportent les solutions de contrôle et de riposte appropriées.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Note d'information relevant du développement rural

Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a informé le Conseil de la nécessité de réhabiliter urgemment les axes routiers prioritaires de desserte agricole dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, d'une part, et ceux pouvant faciliter l'approvisionnement de la ville d'Isiro et ses environs en province du Haut-Uélé, d'autre part.

Il a passé en revue les différents axes routiers prioritaires concernés et motivé l'urgence de leur réhabilitation en vue de faciliter la reprise des trafics routiers et de maintenir le flux d'approvisionnement des bassins agricoles vers les grands centres de consommation.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur minier

Le Ministre des Mines a présenté au Conseil une note d'information à deux volets :

1° Projet d'exploitation de manganèse dans le territoire de Luozi, province du Kongo Central, par la société japonaise Asia Mineral Limited (AML), 7^{ème} exportateur mondial de manganèse, avec une expertise avérée dans l'exploitation, la transformation et la commercialisation de ce minerai stratégique.

Il s'agit d'un exemple concret et structurant de mise en œuvre de la diversification des partenaires, des minerais exploités, des provinces minières, des produits finis et semi-finis, et de l'économie nationale. Ce projet d'exploitation de gisements de manganèse s'inscrit pleinement dans la nouvelle vision de la gouvernance minière et représente un levier puissant de transformation territoriale, sectorielle et économique.



Après avoir expliqué les impacts attendus de ce projet, le Ministre des Mines a annoncé le lancement de la phase exploratoire pour le 21 mai 2025. L'investissement global à consentir prévoit une production annuelle projetée à deux millions de tonnes.

Il a sollicité le soutien actif du Gouvernement pour assurer le bon déroulement de ce projet, en facilitant les démarches administratives, l'accompagnement institutionnel et les partenariats techniques requis.

2° Commission d'enquête de la CIRGL sur l'exploitation illégale des minerais de la République Démocratique du Congo par le Rwanda et ses supplétifs du M23-AFC

Rappelant les mesures prises pour contrer l'exportation illégale de nos minerais par le Rwanda et ses supplétifs du M23, lesquelles ont été annoncées lors de 34^{ème} réunion du Conseil des Ministres, le Ministre des Mines a évoqué le classement des sites miniers du Nord-Kivu et du Sud-Kivu « *zones rouges* » et l'exigence de la suspension de l'octroi des certificats CIRGL aux exportations rwandaises.

A la suite des démarches entreprises en vue du suivi de ces mesures, il a précisé que le Conseil de l'Union Européenne a décrété des sanctions visant une dizaine de personnalités et entités rwandaises et Congolaises, y compris Francis Kamanzi, directeur général de l'Office rwandais des mines, pétrole et gaz, et la raffinerie d'or de Gasabo (Gasabo Gold Refinery), basée à Kigali, pour « *extraction illégale et trafic de ressources naturelles provenant de l'est de la RDC* ».

Par ailleurs, il a annoncé que la CIRGL a mise sur pied une Commission d'enquête pour examiner les plaintes de la République Démocratique du Congo sur l'exploitation illégale de ses ressources minières.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Rapport synthèse de la 37^{ème} Session Ordinaire du Conseil National du Travail

Le Ministre de l'Emploi et Travail a présenté le rapport-synthèse de la 37^{ème} Session Ordinaire du Conseil National du Travail tenue à Kinshasa, du 24 au 29 avril 2025.



En effet, les grandes résolutions issues de ces assises et convenues par les parties ont été présentées. Il s'agit respectivement :

- **En ce qui concerne l'ajustement et la fixation du nouveau SMIG :** l'ajustement du SMIG à 14.500 FC payable à partir du mois de mai 2025 et la fixation du SMIG à 21.500 FC payable à partir du mois de janvier 2026.

Le rapport final signé et approuvé par toutes les parties assorti d'un projet de Décret est transmis au Gouvernement. Dans la même veine, la plénière a proposé un autre projet de Décret pouvant permettre de clarifier les deux régimes : *celui de fixation et celui d'ajustement du SMIG, ainsi que des projets d'Arrêtés permettant le bon fonctionnement de la Commission Nationale Tripartite chargée du suivi de l'application du SMIG.*

- **Concernant la demande de déplaçonnement du taux de cotisation patronale due à l'ONEM à 2% :** les parties se sont mises d'accord, par consensus, d'ajuster la contribution patronale à 0.5%.
- **Concernant la demande d'uniformisation du taux de contribution patronale due à l'INPP à 3% :** le point d'accord prévoit l'ajustement du taux de cette contribution de la manière suivante :
 - *Pour les entreprises privées qui payaient 1%, la plénière a décidé de d'ajuster à 2% ; celles de 2% à 3% ainsi que celles de 3% à 3,5%.*
 - *Quant aux entreprises publiques, le taux est passé de 3% à 4%.*
- **Au sujet de l'opérationnalisation de la Loi sur la couverture santé universelle (CSU), notamment la cotisation et les contributions dues au fonds de solidarité de santé pour le régime d'assurance maladie obligatoire.**

La plénière s'est accordée sur une cotisation de 2,5 dollars américains par travailleur par mois afin de permettre au Fonds de Solidarité Sociale de bien fonctionner et étendre ses actions dans tous les secteurs.



Ainsi, toutes les 28 matières inscrites à l'ordre du jour ont été traitées, dans un climat de dialogue social, avec sens élevé d'échange et d'écoute sincère ; et la tripartite a eu à formuler de propositions audacieuses et pris des engagements fermes conformément aux instructions du Président de la République données lors de la 40^{ème} réunion du Conseil des Ministres, tenue à Lubumbashi le 18 avril 2025.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant de l'enseignement supérieur

Au nom de sa collègue de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines a informé le Conseil de la tenue de la 16^{ème} session de l'Assemblée Générale du Conseil Inter-Universitaire de l'Afrique de l'Est (IUCEA) en République Démocratique du Congo.

Elle a indiqué que l'Assemblée Générale qui se tient chaque année est l'organe décisionnel suprême, composée des Recteurs des Universités membres ainsi que des Représentants des Ministères des Etats ayant l'enseignement supérieur dans leurs attributions.

Chacun de ces rendez-vous annuels est un moment pour faire un bilan détaillé de ses réalisations, de ses défis, de son financement, de ses opportunités et de ses projets et programmes.

Pour rappel, c'est en marge de la 15^{ème} Assemblée Générale tenue à Juba, en République du Soudan du Sud, que la République Démocratique du Congo avait demandé d'abriter les assises de la 16^{ème} session de l'Assemblée Générale de l'IUCEA en 2025. C'est pourquoi la Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a sollicité l'accompagnement du Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Note d'information relevant des affaires sociales

La Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation des inondations à Kinshasa et dans d'autres provinces du pays.



En liminaire, elle a fait savoir que la situation humanitaire dans l'ensemble du pays reste préoccupante suite à la guerre d'agression qui a occasionné une crise humanitaire sans précédente. Cette situation est exacerbée par des catastrophes naturelles, notamment, les pluies diluviennes et les inondations, les vents violents, les incendies et les naufrages.

Parmi les conséquences des dernières pluies diluviennes à Kinshasa, il a été enregistré un cumul de 9.062 personnes sinistrées et actuellement hébergées sur dans quatre sites (5.098 femmes et 3.964 hommes).

Dans les autres provinces, les sinistrés enregistrés à la suite, soit des pluies diluviennes, soit des inondations, sont au nombre de : 2.085 dans le Kongo-Central, 2.615 dans le Kasai-Central, 44.565 dans le Kasai-Oriental, 901 dans le Sankuru, 1.763 dans le Tanganyika, 2.160 dans le Lualaba, 2.500 dans le Maniema, 1.690 dans l'Equateur, 4.500 dans le Bas-Uele et 6.290 dans le Haut-Katanga.

La Ministre des Affaires Sociales, Humanitaires et Solidarité Nationale a également fait part au Conseil d'autres cas sinistres liés aux conflits communautaires et aux déplacements internes. Pour ces cas et ceux présentés ci-haut, elle est revenue sur la consolidation de mécanismes d'interventions d'urgence du Gouvernement garantissant une réponse rapide, efficace et adaptée à travers le pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.9. Note d'information relevant au secteur de la pêche

Le Ministre de la Pêche et Elevage a informé le Conseil de la commémoration de la 58^{ème} Journée nationale du Poisson, ce 24 juin 2025 à Matadi, Luozi et Inga, sur le thème : « *Le Poisson, denrée stratégique pour le développement économique de la République Démocratique du Congo* ».

Il a précisé que le choix porté sur ces cités trouve sa justification dans la nécessité pour les paysans pêcheurs de ces zones de pêche qui participent activement sur fonds propres à la mise en œuvre du programme du Gouvernement pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnel de communier, pour la première fois, avec les décideurs du niveau national.



A cette occasion ces communautés des pêcheurs pourront bénéficier d'un appui du Gouvernement en intrants et équipements de pêche.

Instituée depuis 1967, cette commémoration annuelle passe pour une piste de prédilection pour développer une synergie entre les décideurs et les producteurs du poisson et ce, en vue de consolider les bienfaits qui ont été graduellement générés par cette manifestation qui met en confiance les acteurs primaires de la pêche et de l'aquaculture.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.10. Note d'information relevant au secteur des sports

Le Ministre des Sports et Loisirs a fait le point du projet de partenariat Stratégique entre la République Démocratique du Congo et l'AS Monaco pour la visibilité et le développement du football.

Il a souligné que ce club a une histoire dans le football mondial et un lien particulier avec notre pays. Nombreux sont ces joueurs d'origine Congolaise qui y ont joué ou effectué leurs premiers pas, à l'instar de Chris Shabani Nonda, Dieu-Merci Mbokani, Marcel Tisserand ou encore Benoît Badiashile.

A ce titre, un partenariat avec l'AS Monaco offrirait à la RDC une plateforme de visibilité exceptionnelle à travers :

- *l'image de marque associée (prestige et notoriété) améliorant sa perception internationale et attirant potentiellement des investissements dans le secteur du sport (économie et industries des sports) et dans d'autres secteurs ;*
- *des initiatives de communication conjointes au travers des campagnes promotionnelles mettant en avant la culture, le tourisme et le potentiel du pays touchant un public international diversifié ;*
- *des événements et des matchs amicaux en RDC ou à Monaco ;*
- *la présence du pays sur les supports de communication du club.*

La formation est l'autre facette de ce partenariat. Elle rejoint deux points importants des objectifs du Gouvernement à travers le Ministère des Sports : *la nécessité de mettre en place une Académie des sports et la construction prochaine d'un Institut National des sports et de la performance, fruit du partenariat franco-congolais.*



Ce projet de partenariat est étalé sur une période de 3 ans. Il implique d'autres secteurs importants du Gouvernement tels le tourisme, le commerce extérieur, les finances, l'économie, la santé, etc.

Le Ministre des Sports et Loisirs a précisé que partenariat ouvrirait de nouvelles perspectives sportives et économiques à toutes les parties. Car, il s'agit d'un échange structurant pour l'avenir, un projet ambitieux qui dépasse le cadre sportif et vise à construire un modèle de coopération durable.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 42^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 02 mai 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

IV.1. Projet de Loi relevant du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil, pour examen et délibération, le projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 22 mai 2025.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce texte.

Commencée à 14h22', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h27'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Yolande ELEBE MA NDEMBO
Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines

